



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

N° 2024-06-25/45
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

...

SEANCE
DU 25 JUIN 2024

...

L'An deux mille vingt-quatre, le 25 juin, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du , se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à , sous la présidence de MONSIEUR GUY LEFRAND, Président.

Alain Comont, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS :

M BOREGGIO Sylvain, Mme MARTIN Rosine, M DAUCHEZ Philippe, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, M ETTAZAOUI Driss, Mme HANNOTEAU Maryvonne, Mme LUVINI Francoise, M MABIRE Arnaud, M ROYOUX Claude, M ERRAMMACH Youssef, M CRETOT Didier, M COMONT Alain, Mme JAUPITRE Isabelle, M FINIX Richard, Mme MORVAN Valérie, Mme LEMARIÉ Anne-Marie, M CHAUVIN Michel, M ROUGER Guillaume, M CONFAIS Max, M CAILLEUX Jean-Michel, Mme CANEL Françoise, Mme BROCHAND-DULAC Gabrielle, M JARRY Jacky, M MOMPER Jean-Luc, Mme TREMEL Emmanuelle, Mme PHILIPPE Martine, M HAMEL Raynald, Mme DOSSOU-YOVO Marie-Louise, M DESSAINT Didier, M ROUSSEL Cédric, M BERNARD Franck, M NORBLIN Raphael, M ALORY Christophe, M SENKEWITCH Georges, M HEROUARD Jean-Paul, M DULONDEL Michel, M MORILLON Marc, Mme BANDELIER Lysiane, M PICHOS Jean-Pierre, Mme GUESNET Séverine, Mme LEMONNE Christine, M VOLTOLINI Damien, Mme NEANT Jocelyne, M PATTYN Patrick, Mme BARILLER France, M LESELLIER Guy, M PERRIN Marc, M GILLES Hervé, M MAILLARD Jean-Marie, M CUFFAUX-CLAMAMUS Geoffrey, M ALBENQUE Roger, M SCHALLER Didier, M BOSSUYT Fabrice, Mme LAGOUGE Nathalie, Mme SALVAT Laure, Mme RAMETTE Brigitte, M CARRETTE Christophe, M ROUSSEL Emmanuel, M VERMEULIN Olivier, Mme SUPPLICIAU Bruno, M WATEL Patrik, M HAVEL Willy, M GAUTIER Francis, Mme LE GOFF Hélène, M CLOMENIL Joël, M ZAYANI Abdé, M CORNE Laurent, Mme RIVIERE Eveline, Mme CASTELNAU Caroline, Mme LEON Patricia, Mme MARAGLIANO Francine, Mme COLLIN Isabelle, Mme AUGER Stéphanie, Mme BEAUVILLARD Karène, Mme LESEIGNEUR Diane, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M SIMON Stéphane, Monsieur LAUDOUAR Franck suppléant(e) de Madame BERTIN Sophie, Monsieur ANSELME Sébastien suppléant(e) de Monsieur SAULNIER Robin.

ONT DONNÉ POUVOIR : Monsieur Mohamed DERRAR a donné pouvoir à Monsieur Arnaud MABIRE, Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Madame Francoise LUVINI, Madame Ketty REVEL a donné pouvoir à Madame Christine LEMONNE, Monsieur Christian RONNE a donné pouvoir à Monsieur Patrick PATTYN, Monsieur Jean-Marie MARTIN a donné pouvoir à Monsieur Olivier VERMEULIN, Madame Colette BLANCHARD a donné pouvoir à Monsieur Michel CHAUVIN, Monsieur Rachid MAMMERI a donné pouvoir à Monsieur Driss ETTAZAOUI, Madame Stéphanie LEROUX a donné pouvoir à Monsieur Franck BERNARD, Monsieur Martial TANGUY a donné pouvoir à Monsieur Didier SCHALLER, Madame Carine BONNARD a donné pouvoir à Madame Gabrielle BROCHAND-DULAC, Monsieur Philippe GUILLEN a donné pouvoir à Madame Laure SALVAT, Monsieur Cedric LEVERT a donné pouvoir à Monsieur Christophe CARRETTE, Madame Chantal NUGUES-VILLETTE a donné pouvoir à Madame Patricia LEON, Monsieur Noel GRIPPON a donné pouvoir à Monsieur Laurent

CORNE, Monsieur Robert CHAPLAIS a donné pouvoir à Madame Hélène LE GOFF, Monsieur Erkan ADIGUZEL a donné pouvoir à Madame Lysiane BANDELIER, Monsieur Jean-Luc BOUILLIE a donné pouvoir à Madame Diane LESEIGNEUR, Monsieur Roger MIELOT a donné pouvoir à Madame Martine PHILIPPE, Monsieur Jérôme LECARFF a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel ROUSSEL, Madame Françoise MARTIN a donné pouvoir à Madame Maryvonne HANNOTEUX, Monsieur Thierry BRULARD a donné pouvoir à Madame Caroline CASTELNAU, Madame Servane BAYRAM a donné pouvoir à Madame Marie-Louise DOSSOU-YOVO, Madame Nadine HANNE a donné pouvoir à Monsieur Sylvain BOREGGIO, Monsieur Eddy DESGROUAS a donné pouvoir à Monsieur Willy HAVEL, Monsieur Geoffrey CARIOT a donné pouvoir à Madame France BARILLER, Madame Christiane MURCIA a donné pouvoir à Madame Karène BEAUVILLARD,

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Madame DURANTON Nicole, Monsieur LEFRAND Guy, Monsieur PAVON Jean-Pierre, Monsieur VEYRI Timour, Monsieur RIGAL-ROY Olivier, Monsieur JUPILLE Pascal, Monsieur BIET Francis, Madame BOCAGE Sophie, Monsieur CHOKOMERT Patrice, Monsieur HUBERT Xavier, Monsieur CONFAIS Stephane, Monsieur ALLAIN Philippe, Madame SAVEL Frédérique, Monsieur LEFRANÇOIS Thierry, Monsieur ASMONTI Gérard, Monsieur MARQUAIS Raynald, Monsieur MATHURIN Christian, Monsieur DE LANGHE Christian,

• • •

Accusé de réception

Date de télétransmission : .

Date de réception préfecture : .

Date d'affichage : .



FINANCES

Compte Financier Unique 2023 EPN

L'assemblée a voté l'expérimentation du compte financier unique (CFU) par la délibération n°41 du 14 décembre 2021.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus des comptes ».

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Pendant l'expérimentation, les budgets éligibles (Budget EPN et tous ses budgets annexes) qui produisaient un compte administratif et un compte de gestion, produisent désormais chacun leur CFU.

Le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux.

Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier les situations financières du budget concerné.

La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leur prérogatives respectives) qui pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

Après avoir pris connaissance et entendu la présentation du rapport ci-joint par M BORREGIO, Vice-Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1612-12, L5211-1, mais aussi les articles L.2313-1, L.3313-1 et L.4313-1 relatifs à la publicité des budgets et des comptes ;

Vu L'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021, permet aux collectivités volontaires d'expérimenter un compte financier unique (CFU), pour une durée maximale de trois exercices budgétaires ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2022 relatif au compte financier unique pour les collectivités territoriales et les groupements admis à l'expérimentation de ce compte, appliquant l'instruction budgétaire et comptable M. 57 et votant leur budget par fonction ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 15 juillet 2022 relatif au compte financier

unique pour les collectivités territoriales et les groupements admis à l'expérimentation de ce compte, appliquant l'instruction budgétaire et comptable M. 57 et votant leur budget par fonction ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°40 en date du 4 avril 2023 approuvant le budget primitif de l'exercice 2023 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2023-10/34 en date du 09 octobre 2023 approuvant la décision modificative n° 1 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2023-12/40 en date du 19 décembre 2023 approuvant la décision modificative n° 2 ;

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de M BOREGGIO, Vice-Président, délibérant sur les Comptes Financiers Uniques de l'exercice considéré, dressé par Monsieur LEFRAND, Président :

- **DONNE** acte à Monsieur le Président de la présentation faite des Comptes Financiers Uniques 2023.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau annexé à la présente délibération.

Avis favorable de la commission Finances ()

A L'UNANIMITÉ (ABSTENTIONS)

Le Président d'Evreux Portes de Normandie

Guy LEFRAND

